



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

58_2026DIR

Objet :
subventions aux
associations 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le premier juillet s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Séance ordinaire
du : 06/07/2026

Etaient présents Mesdames et Messieurs : C.ABBAL, J-L. ALDIÉ, M.ASTRUC, R.AUGE, M-H.CABANES, M.CANOVAS, C.DAVID, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, L.LACOUCHE, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET

Date de
convocation :
01/07/2026

Absents ayant donné procuration : A. CHAPELET à M.H CABANES et A.GUYARD à M.PIQUET

Nombre de
conseillers
afférents au
Conseil
municipal : 19

Marie-Hélène CABANES a été élue secrétaire de séance

En exercice : 19

Cyril ABBAL, Camille DAVID et Jean-Luc ALDIÉ quittent la salle car ils sont membres d'une association concernée par l'octroi de subvention.

Présents : 14

Vu l'article 1611-4 du CGCT

Votants : 16

Vu l'article 2311-7 du CGCT clarifiant les règles de versement de subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

Pour : 16

2121-29 du CGCT,

Contre : 0

Considérant les dossiers de demandes de subvention pour la saison 2026/2027,

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des associations, et de l'intérêt pour la commune, il souhaite octroyer un concours financier aux associations. Ces subventions ont pour objectif de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement et au développement d'activités et de projets auquel s'ajoutera une subvention pour la caisse des écoles en complément de la participation de 700 € de la commune pour le voyage scolaire.

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Montant attribué en €
Caroux X-trail	800
Club de l'amitié	500
APEMA	150
Association Golf de Lamalou	300
FCL	10 000
Tennis club	1 300
La boule Lamalousienne	1 350
La pétanque Lamalousienne	2 000
Bibliothèque	300
Association de quartier Capimont	250
A.C.C.A Lamalousienne et Diane de Chasse	600
Société Lamalousienne de Tir	1460
APE	800
Lectures vagabondes	1 600



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

58_2026DIR

Moments musicaux	2 000
Jumelage Leutkirch	800
Pinok' Compagnie	300
Anciens combattants	200
Caisse des écoles	212.66
L'âme animale	1 000
Total	25 922.66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer à chaque association le montant indiqué dans le tableau de propositions de M. le Maire
- **INSCRIT** au budget principal la somme de 25 922.66 € au compte 65748

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Marie-Hélène CABANES
Secrétaire de séance

René GINIEIS
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le :

Publication le :